RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Commission nationale
du débat public

Décision n° 2025 / 132 / DELEGUES REGIONAUX / 9 du 3 septembre 2025 portant désignation de délégués régionaux

La Commission nationale du débat public,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 121-4 et R. 121-15 ;
Vu l'appel à candidatures du 10 juin 2025 relatif au recrutement de délégués régionaux,

Après en avoir délibéré,

Décide **:**

Article 1

Sont désignés :

- M. Jean-Michel ALONZEAU, délégué régional de Martinique ;
- Mme Marie-Céline BATTESTI, déléguée régionale de Corse ;
- Mme Karine BESSES, déléguée régionale de Bretagne ;
- M. Mathias BOURRISSOUX, délégué régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- M. David CHEVALLIER, délégué régional d'Auvergne-Rhône-Alpes ;
- M. Daniel CUCHEVAL, délégué régional de Guyane ;
- Mme Myriam LUBINO-BISSAINTE, déléguée régionale de Guadeloupe ;
- Mme Anne-Marie ROYAL, déléguée régionale des Hauts-de-France.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 3 septembre 2025.

Le Président

Signature numérique de PAPINUTTI Marc
Date : 2025.09.03 18:32:21 +02'00'

Le président,
M. Papinutti